

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR L'ALIENATION D'UNE EMPRISE D'UN CHEMIN RURAL au lieu-dit « Le Bas Epinay » ET
D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL au lieu-dit « Le Haut Villemé »

Par arrêté municipal en date du 18 septembre 2026, Madame La Maire informe le public qu'une enquête publique préalable au projet d'aliénation d'une partie d'un chemin rural au lieu-dit « Le Haut Villemé » et d'un chemin rural au lieu-dit « Le Bas Epinay » aura lieu durant 23 jours consécutifs :

DU MERCREDI 14 OCTOBRE AU JEUDI 5 NOVEMBRE 2026

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Montreuil-sur-Ille, soit :

Du lundi au samedi matin de 9h à 12h et le lundi après-midi de 13h30 à 16h30.

Afin de faciliter l'accès à l'information, le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : <https://montreuil-sur-ille.fr/fr>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête publique spécialement ouvert à cet effet, ou les adresser :

-par écrit à l'attention de la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : « Mairie de Montreuil-sur-Ille - à l'attention de Madame Marie-Jacqueline MARCHAND – 19 avenue Alexis Rey 35440 MONTREUIL-SUR-ILLE »

-par voie dématérialisée à l'adresse suivante : mairie@montreuil-sur-ille.fr avec pour objet : « Enquête publique 2026 »

COMMISSAIRE-ENQUÊTRICE

Madame Marie-Jacqueline MARCHAND, inscrite sur la liste d'aptitude de commissaires-enquêteurs du département d'Ille-et-Vilaine pour l'année en cours, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice. La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public et recevra les observations à la mairie de Montreuil-sur-Ille aux permanences suivantes :

-Le mercredi 14 octobre 2026 de 10h à 12h

-Le jeudi 5 novembre 2026 de 10h à 12h

RAPPORT ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSAIRE-ENQUÊTRICE

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice qui disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre à Mme La Maire de la commune de Montreuil-sur-Ille le dossier et le registre ainsi que son rapport accompagné de ses conclusions. Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera déposée en mairie de Montreuil-sur-Ille où toute personne pourra en prendre connaissance sur une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

